



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Ce centième numéro de CFR « Échos » - exceptionnellement diffusé sur deux pages - consacre la volonté des instances de propositions et décisions de la CFR d'apporter à ses membres une information régulière destinée à renseigner leurs adhérents sur les événements, de toute nature, survenus tant en interne qu'en externe. La CFR vous remercie pour l'attention portée à cette publication et à son bon usage. Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger



Date et lieu de naissance du numéro 0 de la lettre CFR « Échos » : le 9 juillet 2014 – Réunion du Bureau CFR

Informations

Actualités

Activités

Propositions

Actions

Autonomie - Communication - Europe - Retraite - Santé

Comptes-rendus

Groupes de travail

Comité de pilotage

Médias

Résultats

Auditions

Délégués CFR

Départements - Régions

Représentations

9^{ème} année de publication - 100 numéros diffusés, dont 20 numéros spéciaux, accompagnés de 50 annexes



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

En cette période de préparation de résolutions engageant les années futures en matière de réformes, notamment dans les domaines de la santé et de la retraite et dont l'incertitude des décisions qui sont à privilégier semble prendre de l'ampleur eu égard aux débats que nous pouvons qualifier de peu constructifs, la CFR ne « baisse pas la garde » avec la poursuite de la mobilisation de ses instances de propositions et de décisions et de son réseau de Délégués appliqués à porter les exigences de nos mandants auprès de l'ensemble des Parlementaires.
Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 24 octobre 2022

Actualités : La réforme des retraites : les négociations entre le gouvernement, les partenaires sociaux (désireux d'y inclure la durée de cotisations, la pénibilité et l'emploi de seniors) et les partis politiques rentrent dans une phase active. La CFR rappelle qu'elle est attachée à la mise en place d'une retraite universelle et qu'elle est opposée à l'instauration d'un âge légal (qui ne sous-entend pas « à taux plein »), la durée de carrière et les cotisations restant à privilégier.

Revalorisations des retraites : Sont rappelés : pour le régime de base : l'acompte reçu de 4% en octobre auquel viendrait s'ajouter 0,8% annoncé pour janvier 2023 ; pour l'Agirc-Arrco : les 5,12 % perçus au 1^{er} novembre sont conformes à l'ANI de mai 2019 ; l'enveloppe de 4,5 Mrds € qu'ils représentent est entièrement financée sur les réserves du régime qui doivent être maintenues à 6 mois de versements des pensions.

Droits familiaux : La Commission « Retraite » actualisera le texte de 2014 sur la position de la CFR (cf. ci-dessous).

PLFSS 2023 : L'ONDAM a été fixé à 3,7% (hors crise sanitaire) et à 2,9% pour la médecine de ville. La CNSA a pris acte.

Conseil National de la Refondation : Les débats porteront sur deux thématiques locales : l'école et la santé et sur sept thématiques nationales dont les générations et le vieillissement. Les sites des débats sont à identifier pour la France entière afin de diffuser une information pour identification des personnes susceptibles de siéger dans les groupes ad hoc.

Délégués CFR : Les Délégués ont interpellé les Députés sur : le report de l'âge de départ à la retraite, la réversion, la défiscalisation des cotisations complémentaire santé et la représentativité de la CFR ; leurs réponses sont très attendues. 27 départements sont toujours sans Délégué dont 4 : 44-93-94 et 95 ont un nombre important d'Élus (Députés et Sénateurs).

Mutualia : Les propositions d'augmentation des cotisations 2023 faites par la Commission « Santé » (cf. ci-dessous) sont validées par le Bureau ; elles ont été acceptées par la Direction de Mutualia qui fera parvenir les nouvelles plaquettes 2023.

Questions diverses : Le CESE a engagé des travaux sur l'autonomie et la prévention de la perte d'autonomie ; il est proposé que Christine Meyer, Vice-présidente de la CNSA soit auditionnée sur ce thème. **SNCF Mobilité** : les représentants de la CFR ont demandé que soit fournie la liste des représentants d'usagers. Un réel problème existe pour les personnes âgées par suite de la disparition des agences SNCF ce qui, malgré les bornes installées, complique l'accès physique aux services. La demande exprimée par Pierre Conti de la communication des comptes-rendus des commissions aux membres du Bureau est acceptée. Le calendrier des réunions du Bureau pour le premier semestre 2023 a été arrêté ainsi que la date de l'AG.

Commission « Santé » du 17 octobre 2022

CNR - Conseil National de la Refondation : Quelques contributions ont été déposées ; pour le reste, voir Bureau ci-dessus.

PLFSS 2023 : La durée des études de médecine est insuffisamment prise en compte dans le renouvellement des praticiens.

Dossier de la fin de vie : L'avis du CCNE – Comité Consultatif National d'Éthique est évoqué ; sur ce sujet difficile et très délicat, la CFR considère que l'avis 139 du CCNE (voir page 4 de l'annexe jointe) est conforme à sa position quant à la nécessité de traiter le patient « jusqu'au bout » et à continuer à l'aider à ne pas souffrir.

Comité de pilotage CFR-Mutualia du 24 octobre 2022

Un point est fait sur l'évolution du contrat avec les derniers chiffres connus au 30 septembre qui montrent un résultat équilibré. Pour les cotisations 2023, la commission demande à Mutualia d'appliquer un taux différencié selon le niveau de garanties, soit : 3% pour les niveaux 1 et 2, 2,5% pour le niveau 3 et 3,5% pour le niveau 4 ; à noter que ces demandes sont toutes inférieures à l'évolution de l'ONDAM prévu dans le PLFSS 2023 pour 3,7%. Enfin, un partenariat entre la CFR via Mutualia est envisagé avec Présence Verte qui propose un service de télé-assistance comprenant déjà 120 000 abonnés sur le territoire national, plaçant ce prestataire au 1^{er} rang.

Commission « Retraite » du 7 novembre 2022

Réforme des retraites : L'emploi des seniors et la pénibilité s'avèrent devenir des préoccupations majeures (cf. Bureau ci-dessus) ; les propositions de la CFR sur le cumul emploi-retraite et la retraite progressive vont dans le même sens et confirment la nécessaire ouverture de droits complémentaires permettant d'aller vers une double liquidation de la retraite laissant le libre choix de l'âge de départ tel que défendu par la CFR depuis toujours. Sur le sujet du recouvrement des cotisations sociales par l'URSSAF, il est considéré, qu'en aucune façon, cette décision recouvre une quelconque immixtion dans la gouvernance, par exemple de l'Agirc-Arrco. Le dossier des droits familiaux de retraite fera l'objet d'une note de propositions pour le Bureau du 28 novembre ; Y. Humez est chargé d'en préparer le contenu approprié à sa présentation.